

PROCESSUS D'ANALYSE DES PDE

**Cheminement gouvernemental
et critères d'analyse**

**Préparé par :Paul Meunier
Bureau de la Gestion par bassin versant**

ENVOI DU PDE

- Responsable : OBV
- À qui : au ministre du MDDEP
au président de la TIPNE*
- Document : 1 copie papier et version électronique

* Pourquoi?

TRANSMISSION DES PDE ET DES DOCUMENTS D'ANALYSE

- Qui : Sous-ministre du MDDEP
- À qui : Sous-ministres en titre des ministères et à tous les membres de la TIPNE par le président (TIPNE)
- Quoi : PDE en version électronique et le document d'analyse préparé par le BGBV

ANALYSE DU PDE

- Qui : Chaque ministère membre de la TIPNE concerné par un ou des aspects du PDE
- Comment : Chaque membre de la TIPNE définit son processus de consultation interne

ANALYSE DU PDE AU MDDEP

- Envoi aux membres de la TMPNE et aux directions régionales concernées
- Analyse par les unités administratives concernées
- Retour des commentaires au secrétaire de la TMPNE
- Intégration des commentaires sous forme de synthèse
- Validation de la synthèse par les unités consultées
- Ajustement de la synthèse des commentaires
- Envoi de la synthèse des commentaires au secrétaire de la TIPNE

INTÉGRATION DES AVIS MINISTÉRIELS

- Qui : Bureau de la gestion par bassin versant
- Réception des avis ministériels
- Résolution des commentaires conflictuels au besoin
- Production d'une synthèse et d'un avis d'acceptabilité
- Envoi de la synthèse et de l'avis d'acceptabilité au sous-ministre en titre du MDDEP par le président de la TIPNE

PRODUCTION D'UN AVIS D'ACCEPTABILITÉ

- Qui : Sous-ministre en titre du MDDEP
- Quoi: Production d'un avis final (synthèse des commentaires et avis d'acceptabilité)
- Transmission au ministre du MDDEP

ENVOI DE L'AVIS FINAL À L'OBV

- Qui : Le ministre du MDDEP
- Signature par le ministre du MDDEP de la synthèse des commentaires et de l'avis d'acceptabilité
- Envoi à l'OBV

CRITÈRES D'ANALYSE

Rappel du rôle du Plan directeur de l'eau (PDE)

- Le PDE est un outil de planification élaboré dans le but d'atteindre des objectifs fixés de manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'eau. Il vise à identifier et à choisir les interventions à réaliser dans un bassin versant
- Le PDE est aussi un outil de mobilisation des acteurs de l'eau. Il doit orienter l'action des acteurs dans un souci de coordination et de développement durable des ressources en eau

LES OBJETS DE L'ANALYSE D'UN PDE

- Le portrait du bassin versant
- Le diagnostic
- La détermination des enjeux et orientations
- Les objectifs et les indicateurs
- Le plan d'action

Une section commentaires et propositions/solutions est prévue pour chaque élément faisant l'objet d'une évaluation

LE PORTRAIT DU BASSIN VERSANT

- **Rappel:** Le portrait est une description des caractéristiques du bassin, il expose les faits, il situe le bassin dans son environnement physique, économique et social.

Les critères d'évaluation

- Validité de l'information présentée
- Références des informations présentées
- Clarté de l'information présentée
- Manque d'informations pertinentes

LE DIAGNOSTIC

- **Rappel:** le diagnostic est une étude des problématiques de l'eau et des écosystèmes associés. La nature des problématiques, leurs effets, leur ampleur et leur localisation dans le bassin versant etc. devrait être présenté.

Critère d'évaluation

- Cohérence entre le diagnostic et le portrait de l'eau et du territoire en ce qui concerne les eaux de surface et souterraines (quantité, qualité, usages, habitat, bandes riveraines, contamination, protection des sources d'alimentation en eau potable, etc....)

LA DÉTERMINATION DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS

- **RAPPEL:** les enjeux sont les préoccupations majeures des acteurs de l'eau, les défis fondamentaux de gestion. Les orientations sont les grandes pistes de solutions pour résoudre les problèmes qui touchent aux enjeux.

Critère d'évaluation:

- Cohérence entre les orientations retenues et les enjeux. Compatibilité, complémentarité avec les orientations gouvernementales existantes, suggestion pour un meilleur arrimage au besoin etc.

LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS

- **Rappel:** Les objectifs représentent des fins quantifiables et réalisables dans un délai donné. Les indicateurs sont des mesures utilisées pour évaluer la capacité du projet à atteindre les objectifs fixés.

Critère d'évaluation:

- Cohérence entre les objectifs proposés et l'orientation associée, éléments de quantification, échéancier de réalisation, possibilité de réalisation etc. Pertinence des indicateurs.

LE PLAN D'ACTION

- **Rappel:** Le plan d'action est en quelque sorte le moyen qui permet d'atteindre les objectifs fixés. Il doit prendre en compte plusieurs éléments comme l'échelle de réalisation des solutions, le financement, etc.

Critère d'évaluation:

- Cohérence entre les actions suggérées (projets) et les objectifs. Présence d'un plan de mise en œuvre, identification d'un échéancier, d'un budget, de maîtres d'œuvre pour les différents projets, d'indicateurs de suivi (administratif et environnemental), présence d'un processus d'évaluation du plan d'action.

Questions ???